

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE POINTE A PITRE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97159 POINTE A PITRE

TEL. 89.69.51

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET HOLISTIC CONSEILS

V/REF :

N/REF : 2001 B 1079 / 2007-A-509

Le Greffier du Tribunal de Grande Instance DE POINTE A PITRE certifie qu'il a reçu le 05/03/2007,

P.V. d'assemblée du 14/12/2006

Concernant la société

2 AMAC
Société par actions simplifiée
CHEZ MR AMEDEE AUBERY
PLAISANCE
97122 BAIE MAHAULT

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-509 le 05/03/2007

R.C.S. POINTE A PITRE 391 627 445 (2001 B 1079)

Fait à POINTE A PITRE le 05/03/2007,

Le Greffier

2 AMAC
Société par actions simplifiée
au capital de 50.960 euro
Siège social : Lieudit "Plaisance", 97122 BAIE MAHAULT
RCS de Pointe-à-Pitre n° 391 627 445

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 DECEMBRE 2006

L'an 2006, et le 14 décembre, à 16 heures,

Les associés de la Société **2 AMAC**, société par actions simplifiée divisée en 1.960 actions de 26 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, Lieudit "Plaisance", (97122) BAIE-MAHAULT, sur convocation faite par Président et remise en main propre de chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame **Marie-Andrée AUBERY**, en sa qualité de Présidente de la Société.

L'indivision successorale de Monsieur **Amédée AUBERY**, représentée par Monsieur **Denis LESUEUR**, associée de la société **2 AMAC** et Madame **Nicole LEBLANC-MORINIERE**, associée, et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mademoiselle **Julienne PENNIN** est désigné comme secrétaire.

La société **KEA**, représentée par Monsieur **Philippe KALIL**, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absent et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Est présent également, à la présente assemblée générale, qui interviendra aux présentes, après l'acceptation de sa nomination par l'ensemble des actionnaires en fonction du nouveau Directeur Général, Monsieur **Denis LESUEUR**.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président informe l'Assemblée Générale que, pour des raisons personnelles et notamment de santé, Madame Marie-André AUBERY a besoin d'être assistée en sa fonction de Présidente, et en conséquence, elle demande à l'ensemble des actionnaires de nommer un Directeur Général, qui aura, conformément aux statuts, les mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Aussi, la Présidente propose, pour ces fonctions, de nommer Monsieur Denis LESUEUR, demeurant Lot. Les Collines Arnouville, (97170) PETIT-BOURG, pour une durée de six années et de fixer sa rémunération.

La Présidente soussignée délègue ici expressément à M. Denis LESUEUR en sa qualité de Directeur Général tous pouvoirs afin de représenter la société à l'égard des tiers de manière générale pour une durée non limitée.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée de six ans :

Monsieur Denis Marie Maurice LESUEUR, né le 6 mars 1967 à Pointe-Noire, demeurant : Lot. Les Collines Arnouville, (97170) PETIT-BOURG,

et décide que le nouveau Directeur Général aura les mêmes pouvoirs de direction que le Président, conformément à l'article 17 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Denis LESUEUR déclare accepter les fonctions du Directeur Général qui viennent de lui être confiées et la délégation de pouvoir a lui faite par la Présidente.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts.

L'Assemblée Générale prend acte également de la délégation faite par le Président au Directeur Général, afin de pouvoir représenter la société à l'égard des tiers et ce de la manière générale pour une durée non limitée.

L'Assemblée Générale décide que, le Directeur Général ne sera pas rémunéré sauf missions particuliers. Le Directeur Général aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans l'intérêt social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

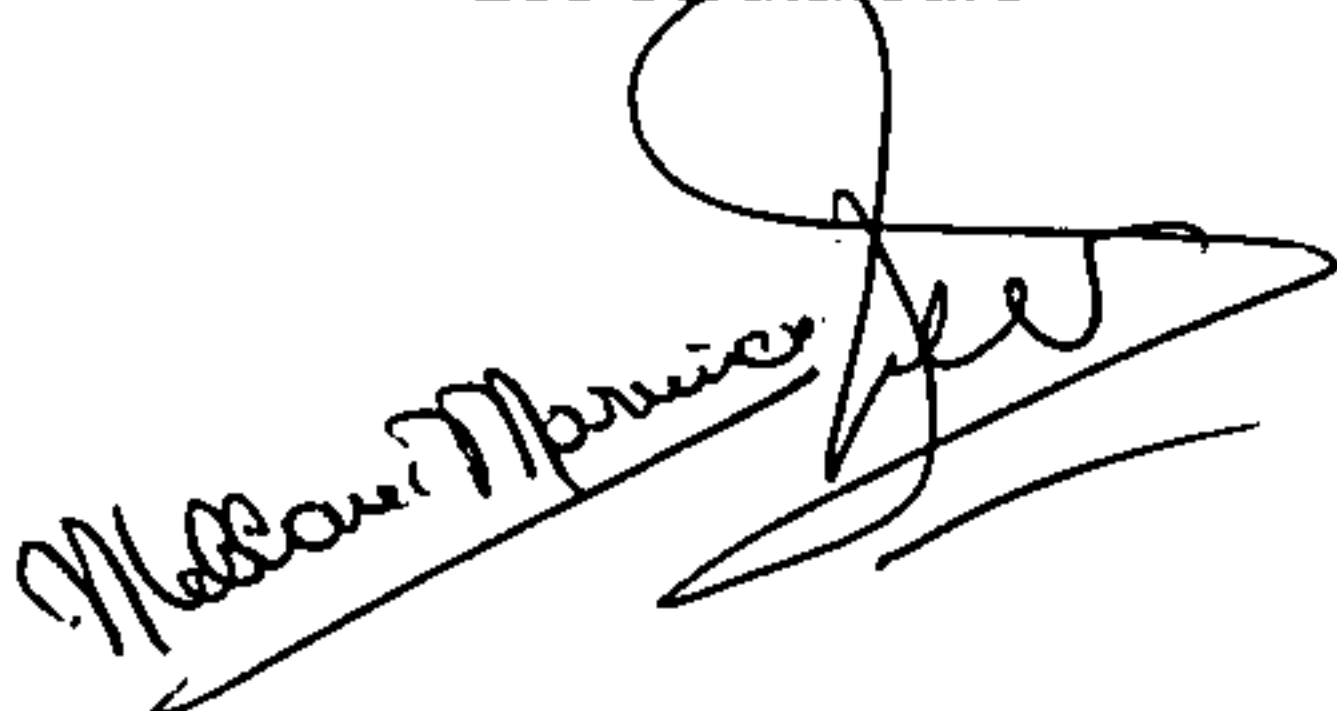
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

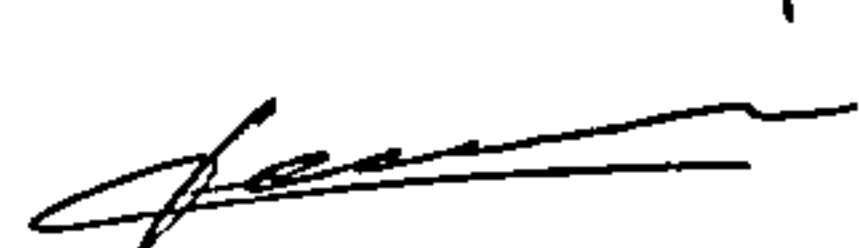
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs



La secrétaire



La Présidente

Mention manuscrite

« Bon pour délégation »



M. Denis LESUEUR

Mention manuscrite

« Bon pour acceptation des fonctions du Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur Général

